

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 29 juin 2017

N° 16
Objet : Adhésion au Syndicat
mixte de gestion du Parc
Naturel Régional du Verdon au
titre de la compétence « Mise en
œuvre de la Charte du Parc »

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARTOLINI Bernard, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'à 19h30), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle (jusqu'à 19h40), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles (jusqu'à 19h20), PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, ROCHAT Jacques (jusqu'à 19h39), SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel (jusqu'à la délibération n°15), TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne
BONNET Brigitte a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir de la délibération n° 4)
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
ESMIOL Gérard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLASI Philip a donné pouvoir à BONNET Martine
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir de la délibération n° 16)
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VILLARD René a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUZET Guy	SFRECOLA Alain
AYMES Bernard	EYMARD Max
BALIQUE François	FONTAINE Sonia
BARTOLINI Jean-Louis	MUNOZ MALDONADO Julien
REINAUDO Patrick,	SEVENIER Jean
RONDEAU Daniel	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2017

Application agréée E-legitime.com

004-200067437-20170629-16_29062017-DE

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon modifiés par arrêté préfectoral n°2016-160-037;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon modifiés par arrêté préfectoral n°2016-160-037;

Vu l'article 3.1 des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon relatif à l'adhésion au syndicat mixte;

Vu l'article 4.1 des statuts du syndicat mixte relatif à la compétence « mise en œuvre de la Charte du Parc »

Il est exposé :

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, créé en 1996 dans le cadre de la préfiguration du Parc, est chargé de coordonner les interventions et les politiques menées par ses membres. Depuis sa création il est constitué des communes adhérentes, des départements des Alpes-de-Haute-Provence du Var et de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Depuis cette période constitutive, le territoire du Verdon s'est progressivement organisé en communautés de communes et communautés d'agglomération jusqu'en janvier 2014, date à laquelle les dernières communes isolées ont rejoint un EPCI. Dès leur création, les communautés d'agglomération étaient conviées aux réunions du syndicat mixte à titre consultatif.

Tenant compte de ce contexte, et du développement continu des relations et des partenariats opérationnels entre les EPCI et le syndicat mixte du Parc, les élus du Parc ont mis à profit la modification des statuts enclenchée en 2015 sur le sujet de la gestion globale du grand cycle de l'eau, pour proposer aux EPCI d'intégrer le syndicat mixte au titre de la mise en œuvre de la charte du Parc.

Cette évolution, mise en œuvre dans de nombreux autres Parcs, permet à chaque EPCI concerné partiellement ou totalement par le territoire du Parc du Verdon et par l'un des objectifs de la Charte du Parc, d'être membre du syndicat, et d'en devenir ainsi un acteur à part entière, participant aux décisions.

Dès lors qu'une partie du territoire de Provence Alpes Agglomération se situe dans le périmètre du Parc régional du Verdon, la communauté d'agglomération a possibilité d'adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon au titre de la compétence « mise en œuvre de la Charte » afin d'être acteur de l'élaboration de la

REÇU EN PREFECTURE
Le 04/07/2017

Application agréée E.legalis.com

004-20067437-20170629-16_29062017-DE

Charte, de participer aux décisions de mise en œuvre des actions du Syndicat mixte et aux procédures de révision de la charte.

L'adhésion de notre collectivité pour cette compétence se fait au titre des communes de Majastres, Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon et Saint-Jurs.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1000 € par an.

Il vous est proposé :

DE SOLLICITER l'adhésion de Provence Alpes Agglomération au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la compétence « mise en œuvre de la Charte».

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

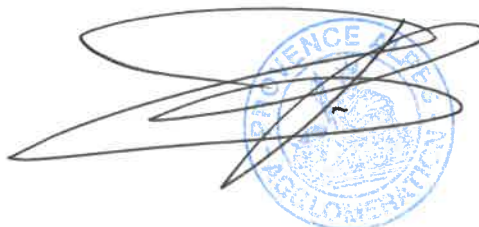
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "PROVENCE ALPES AGGLOMERATION" around the perimeter and a central emblem.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170629-16_29062017-DE